



Présentation de l'Opération O'niveau – Agence de l'eau RMC



Contact :
Isabelle LECOURT
06 70215662
lecourti@occitanie.ffbatiment.fr





Pourquoi cette opération?



Contexte



Limiter les rejets toxiques

Contexte de sensibilisation des peintres



2008
Nature
Peinture



2019
O'Niveau

Risques environnementaux

risques de pollution accidentelle



Le 1/4 d'heure
ENVIRONNEMENT



Prévenir les risques
environnementaux

Bonne gestion des produits dangereux

Zone dédiée balisée



Accès aux produits dangereux réservé aux personnels habilités

Contenant adapté à l'abri



Bennes déchets étanches, fermées et identifiées par une signalétique appropriée

Étanche ou rétention



Liquides stockés sur rétention

Collectés & traités



Remplissage d'un bordereau de suivi des déchets dangereux (BSDD) obligatoire

Bonne gestion des déchets dangereux

Réglementation :

- Stockage
- Tri
- Traçabilité : trackdéchet



Jusqu'à 75 000 €

**2 ans prison pour un rejet des
eaux de lavages dans le réseau
sans accord ou dans la nature**

Les intérêts pour les entreprises



Augmenter la durée de vie du matériel



Diminuer la quantité d'eau consommée



Diminuer les rejets toxiques dans les eaux



valorisation du métier auprès des clients et des salariés



Améliorer les gestes et postures



Gain de temps





Stations éligibles



Liste disponible

Stations de nettoyage des outils de peinture

Réduire significativement les émissions des micropolluants

Technologie testée et validée (CNIDEP)

o'niveau **FFB** **REPUBLIQUE FRANÇAISE** **agence eau**

STATIONS ÉLIGIBLES à l'opération O'niveau

MODÈLE : AQUACLEANOR
MARQUE : FRANPIN/NESPOLI
Disponible en : 50, 80 ou 160 litres

MODÈLES :
STATIONS MOBILES :
RCI 2.3V19, RC L, RCI 4 V20
STATIONS ATELIER :
RC XL, RCI 4 XL, RCI XL
MARQUE : ENVIROPLUS

MODÈLE : ROTACLEAN
MARQUE : STORCH
Disponible en : 50 et 100 litres

MODÈLE : COLORFREE TOP
MARQUE : STORCH
Disponible en : 100 litres



Présentation de l'opération



Informations clés



LANCEMENT de l'opération le
1^{er} octobre 2020

3 ANS

(jusqu'à septembre 2023)

DEPENSES ELIGIBLES :

- Stations de nettoyage
- bacs de rétention
- kit de démarrage

**Montant d'investissement =
3000 € minimum**



AIDES :

→ **70 % pour les TPE**

< 50 salariés

CA ou bilan ≤ 10M€

→ **50 % pour les PME**

< 250 salariés

CA ou bilan ≤ 43M€

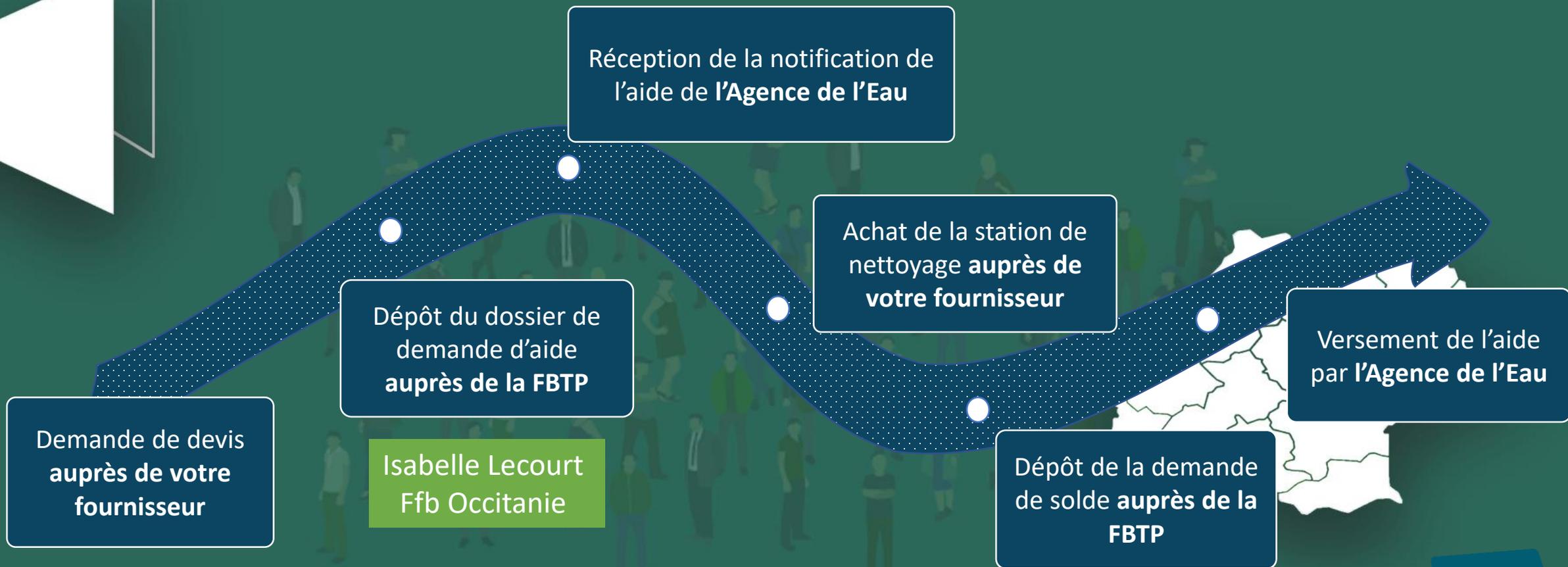
→ **40 % pour les autres (GE et formation)**



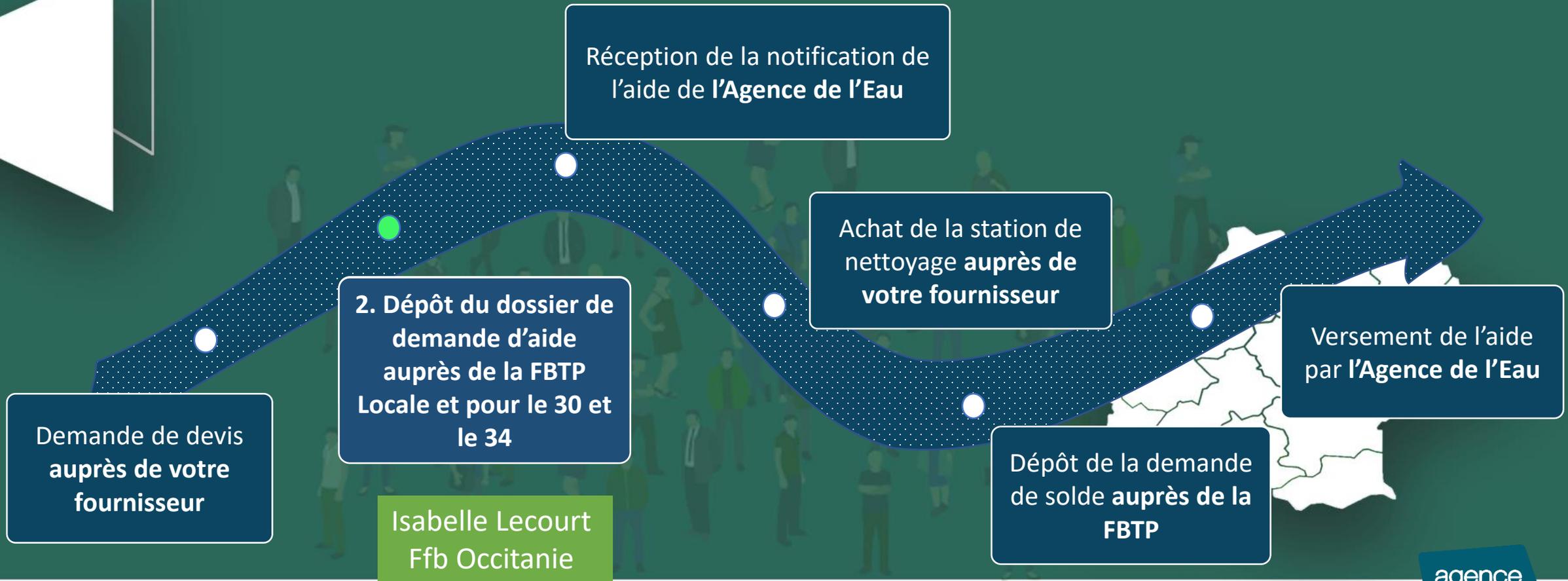
ACTIVITES CONCERNEES :

- Entreprises bâtiment avec activité peinture
- Centres de formation

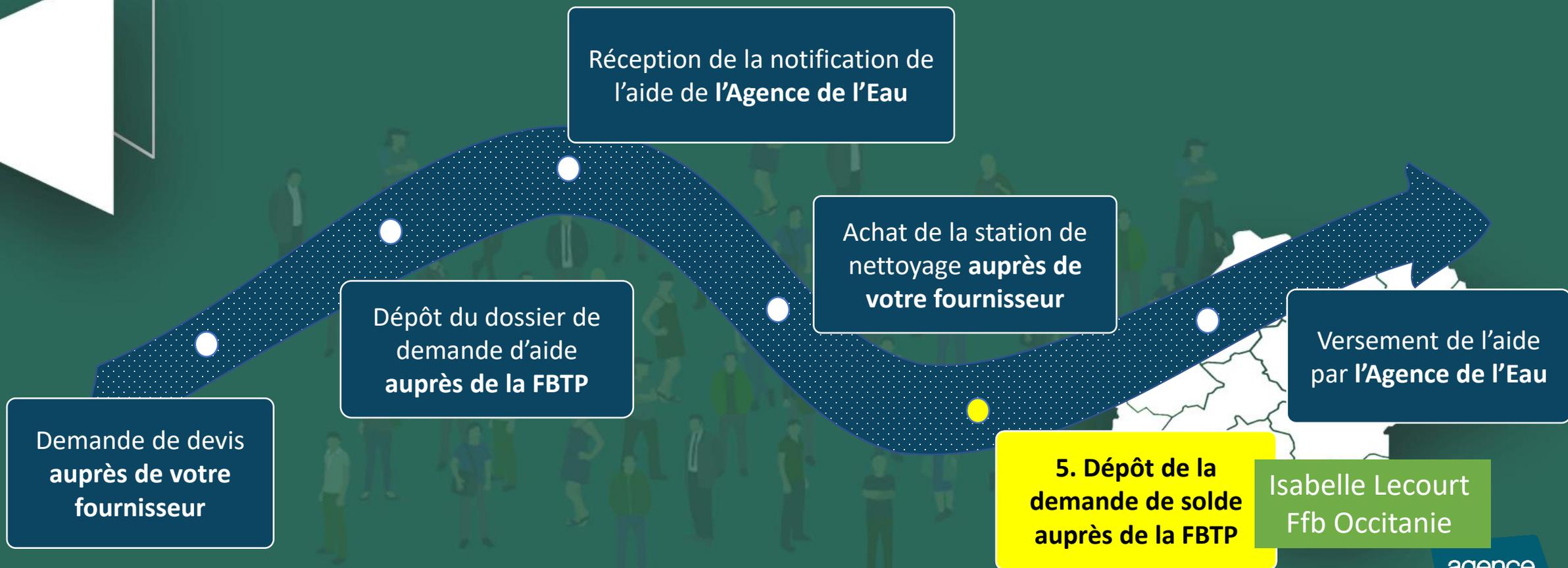
Les étapes clés



Les étapes clés



Les étapes clés





Dossier



Partie 1 : demande de devis et dépôt du dossier de demande d'aide



• Constitution du dossier de demande d'aide

- Formulaire d'aide simplifié
- Extrait kBis
- Devis non signé
- Attestation de délégation de gestion de la demande d'aide



Avant le 10 du mois

Formulaire d'aide simplifié (8 pages)

- Objet de la demande
- Personnes à contacter
- Identification précise du demandeur
- Présentation du projet (devis et financement)
- Engagement de l'entreprise
- Déclaration taille et situation financière
- Déclaration relative aux aides de minimis

Mandat et engagement du bénéficiaire pour la gestion de la demande d'aide et du compte téléservice

- Autorisation de l'AE RMC pour création de compte
- Autorisation à la FBTP pour activer le compte TSA, remplir et transmettre la demande d'aide

Partie 2 : Transmission des dossiers par la FFB Occitanie (pour les dpts 30 et 34)



- Pré-instruction des dossiers

- Vérification de la complétude des pièces administratives des dossiers
- Vérification de la complétude de la demande et des informations transmises dans le dossiers de demande d'aide



- Demande de création de compte de téléservice (TSA*)

- Communiquer à l'Agence de l'eau les éléments suivants :
 - Extrait kBis
 - Attestation de délégation de gestion de la demande d'aide



*plateform

Partie 2 : Transmission des dossiers par la FFB Occitanie



- Création d'un compte TSA par entreprise bénéficiaire de l'aide
- Activation du compte
- Création de la demande d'aide
 - Enregistrement des informations du dossier sur la plateforme
 - Transmission des documents de demande d'aide

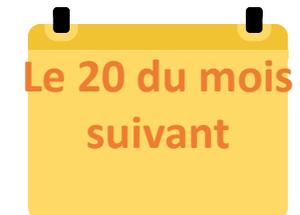


Avant le 15 du mois

Etape 3 : instruction des dossiers et notification d'aide



- Instruction des dossiers par l'Agence de l'Eau
 - Instruction le 15 de chaque mois
- Transmission des dossiers pour la commission du mois suivant
- Notification de l'aide au bénéficiaire



Etape 4 : Achat de la station de nettoyage et demande de solde



- Achat de la station de nettoyage (+ bacs de rétention + kit de démarrage) de l'entreprise chez son distributeur
 - Achat de la station
 - *Possibilité livraison + installation selon le distributeur*



- Dépôt du dossier de demande de solde
 - Facture de la station de nettoyage (voire aussi kit de démarrage et bacs de rétention)
 - Etat Récapitulatif des Dépenses
 - RIB
 - Attestation de bonne gestion du matériel et des déchets

Etape 4 : Achat de la station de nettoyage et demande de solde



- Pré-instruction des dossiers
 - Vérification de la complétude des pièces administratives des dossiers
 - Vérification de la complétude de la demande et des informations transmises dans le dossiers de demande de solde
- Transmission des dossiers à l'Agence de l'eau



Etape 5 : paiement et suivi



- Instruction des dossiers



- Versement de l'aide aux bénéficiaires

- Suivi de l'utilisation de la machine



Isabelle Lecourt

Chef de mission Transition Ecologique

FFB Occitanie

06 70 21 56 62

lecourti@occitanie.ffbatiment.fr



Merci de votre attention !

